

Commune de Monchy-Lagache
Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du jeudi 15 décembre 2016 à 18h30

Approuvé lors du Conseil Municipal en date du 27/12/2016.

Absents : O. BLERHOT (pouvoir donné à M. CAPON)
E. HUBERT (pouvoir donné à P. LEVERT)
A. BORRUECO (excusée)

Secrétaires de séance : JC.ISTE – P.DUPONT

Présence de la secrétaire de mairie

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 26 octobre 2016.
- Lancement de la procédure de renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires.
- Proposition d'adhésion au groupement de commandes voiries 2016 de la CCPH.
- Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.
- Syndicat mixte de Somme Numérique : charte du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables.
- Attribution de baux communaux.
- Point sur l'avancement du projet de RPC.
- Point sur l'avancement du projet de lotissement.
- Foyer rural : modification du contrat de location et nouveaux tarifs.
- Informations diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 18h35.

Approbation du compte rendu de la réunion du 26 octobre 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**□ Lancement de la procédure de renouvellement du contrat d'assurance
des risques statutaires**

M. le Maire propose de charger le Centre de Gestion de négocier un nouveau contrat d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021. S'agissant d'un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, au terme de la consultation, la commune aura la faculté de ne pas adhérer à ce nouveau contrat.

Ce contrat couvrira tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée, temps partiel thérapeutique, maternité-paternité-adoption

- Agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C. :

Accident du travail, maladie professionnelle, grave maladie, maladie ordinaire, maternité-paternité-adoption

Et aura les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à effet au 01/01/2018

Régime du contrat : capitalisation

La proposition est adoptée à l'unanimité.

□ **Proposition d'adhésion au groupement de commandes voiries 2016 de la CCPH**

M. le Maire donne la parole à D.RIGOLIN (Maire Adjoint) qui propose de ne pas donner suite à la proposition de groupement de commandes. Jusqu'à présent, il a été plus avantageux que la commune gère ses travaux de voirie elle-même.

L'adhésion est rejetée à l'unanimité.

□ **Avis sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois**

M. Le Maire rappelle que le Conseil municipal a déjà délibéré 2 fois sur le sujet. Par 13 abstentions et 1 avis favorable (Y. BRESOUS), les élus ne se prononcent pas sur le projet de SCoT.

□ **Syndicat mixte de Somme Numérique : charte du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables**

M. le Maire donne lecture de la charte du service mutualisé de dématérialisation des flux comptables proposée par le syndicat. La contribution correspondante est de 7 centimes € HT par habitant, avec un plancher de 50€ HT.

Le Conseil accepte cette charte à l'unanimité et autorise M. le Maire à la signer.

□ **Attribution de baux communaux**

M. le Maire donne la parole à J.HAPPE (Maire Adjoint) qui rappelle que ces baux concernent les parcelles J24 et J37. Il rappelle les conditions et les règles d'attribution de ces parcelles définies lors d'un précédent Conseil municipal.

Il énonce les noms des 4 personnes candidates et fait lecture de leurs demandes écrites.

Attribution de la parcelle J24 : seul M. Thierry DUPARCQ répond aux critères de la commune.

Le bail de cette parcelle est attribué à M. Thierry DUPARCQ à l'unanimité. JC ISTE ne participe pas au vote.

Attribution de la parcelle J37 : cette parcelle est divisée en 2 terrains de contenance évaluée à 54a. 4 personnes satisfont aux critères demandés.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Ont obtenu :

M. Thierry DUPARC 4 voix

M. Tony HENOCQ 6 voix

M. Grégory ISTE 5 voix

M. Henri WAREE 9 voix

La parcelle J37 est donc attribuée à M. Henri WAREE et à M. Tony HENOCQ.

Après tirage au sort, la location de la moitié de la parcelle côté Jeu de Paume est attribuée à M. Henri WAREE, la location de l'autre moitié, côté Bois de Devise à M. Tony HENOCQ.

□ **Point sur l'avancement du projet de RPC**

M. le Maire donne la parole à J.HAPPE (Maire Adjoint) qui fait le point sur l'avancée du projet de RPC. Il revient sur l'émergence d'un projet de RPC localisé à MATIGNY à l'initiative du SISCO des 9 clochers. Au cours d'une réunion initiée par Mme la Sous-Préfète, les maires concernés ont été informés que ce projet ne pouvait aboutir.

Mme la Sous-Préfète a également réaffirmé son soutien au projet de RPC à Monchy-Lagache pour lequel elle a rappelé que des dotations de l'Etat sont mobilisées. Le projet sera financé à hauteur de 70 % par diverses subventions et fonds de concours.

Les maires des différentes communes engagées dans le projet ont confirmé leur adhésion au projet implanté à Monchy-Lagache.

Le mercredi 14 décembre, en présence de tous les acteurs du projet, M. Maignard, architecte, a fait une présentation d'une nouvelle esquisse du RPC suite à l'instauration d'un périmètre archéologique. Pour la poursuite du projet, un comité de pilotage a été formé et il a été décidé de créer un comité technique de suivi des travaux.

M. le Maire remercie M. HAPPE pour son implication dans ce projet depuis 2010.

□ **Point sur l'avancement du projet de lotissement**

M. le maire donne la parole à D.RIGOLIN (Maire adjoint) qui informe les membres du conseil sur l'avancement du projet de lotissement. Le permis d'aménager a été déposé le 12 décembre 2016. Une réponse sera donnée pour le 12 mars 2017 (délai d'attente)

Après un premier contrôle du dossier, M. POCHOL l'a enregistré.

□ **Foyer rural : modification du contrat de location et nouveaux tarifs**

M. le Maire donne la parole à P.DUPONT (conseiller en charge du Foyer rural) qui explicite les modifications du contrat de location du Foyer rural.

Il est ensuite demandé aux membres du conseil leur avis sur les tarifs de location. Après discussion, de nouveaux tarifs sont proposés à partir du 1er janvier 2017.

Il est procédé au vote du contrat modifié et de la nouvelle tarification.

Mis aux voix, le contrat et la tarification sont approuvés par 12 voix pour et 2 abstentions (MM. CAPON et BLERLOT)

□ **Informations diverses**

M. le Maire rappelle les manifestations de cette fin d'année et compte sur une forte participation des conseillers et des habitants de Monchy-Lagache.

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Jacques PINCHON, riverain sinistré lors des coulées de boue du mois de mai. M. le Maire informe qu'il répondra personnellement à ce courrier.

D.RIGOLIN informe des difficultés d'accès à internet dans le quartier de la Cabourerye. Il est indigné du mépris d'ORANGE envers les abonnés de ce quartier. SILENCE ASSOURDISSANT !!!

La séance est levée à 21h00